



# An - nasr

vendredi n°037 du 1er Octobre 2004

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon

**D**epuis un certain temps, l'habillement de la femme musulmane, en l'occurrence le voile, fait couler beaucoup d'encre et de salive. Après plusieurs débats autour de la question, la France a adopté une loi *anti-foulard*. Ce qui a entraîné la réaction de certains intellectuels musulmans et des hommes de justice à travers le monde. Willy BEAUVALLET, à travers son film « **Un racisme à peine voilé : retour sur la polémique du foulard islamique** » révèle les objectifs implicites et les conséquences néfastes d'une telle loi : « **L'objet implicite de cette loi, c'est en quelque sorte de remettre de nouvelles générations**

## L'habillement de la femme en islam

**de Français à des places qu'elles ont définitivement quittées ; celle du colonisé puis de l'immigré. Cette loi est fondamentalement une loi sexiste. D'une part parce qu'elle prétend imposer aux femmes, l'image à laquelle elles devraient se conformer. D'autre part**

**parce qu'elle va aboutir à retirer un droit fondamental, le droit à l'éducation... »**

En effet, les modes vestimentaires occidentaux s'efforcent donc de mettre en évidence les parties intimes du corps de la femme faisant d'elle un objet de plaisir, d'art et de décoration. De ce fait, les occidentaux ont tendance à s'opposer à toutes cultures différentes de la leur. Ils pré-

sentent donc les modes de vie et les valeurs des musulmans sous l'angle du sous-développement et de la barbarie, du fanatisme, de la soumission, de la domination...

Contrairement à cette opinion, le vêtement islamique vise à cacher le corps de la femme, tout au moins en public, pour lui donner plus de dignité, de valeur, de considération et de crédibilité.

De ce fait, l'islam a prescrit des règles bien définies pour l'habillement de la femme musulmane. S'habiller du point de vue de la religion musulmane, c'est obéir à Dieu en cachant sa nudité et ses parties intimes. C'est donc un acte noble et honorable. De ce fait, Dieu le Très Rapproché dit : « **O fils d'Adam ! Nous avons effectivement fait descendre sur vous des vêtements cachant vos parties honteuses ainsi que des parures...** » S7V26

Par ailleurs, l'habillement protège contre les facteurs naturels « **Il a fait des vêtements pour vous protéger de la chaleur...** » S16V81 L'habit pare le corps de la femme et lui donne une

bonne apparence (S7V31). Si tels sont les fondements et les finalités de l'habillement, quelles sont les règles qu'il convient de respecter ?

L'habit de la femme musulmane doit couvrir ses talons, son cou, sa poitrine... Il doit être ample et non transparent. A ce propos, le prophète de l'islam nous dit : « **Parmi les dernières générations de ma communauté, il y aura des femmes à la fois vêtues et dévêtues portant sur leur tête une haute chevelure comme les bosses d'un chameau, maudissez-les car elles sont maudites** ». Ainsi, elles seront habillées parce qu'elles portent un habit mais elles seront aussi déshabillées parce que leur habit ne remplit pas l'objectif visé.

L'habit ne doit être ni parfumé ni encensé car : « **Toute femme qui se parfume et passe devant les hommes pour qu'ils sentent son odeur, commet l'adultère** » hadith

La femme ne doit pas non plus imiter les hommes dans leur manière de s'habiller, de marcher, de parler et vis ver-

sa. L'habit doit, en un mot, cacher tout le corps sauf le visage et les mains de la femme tout en n'ayant pas pour objectif l'orgueil ou l'ostentation.

Frères et sœurs en islam, en parcourant ces pages on se rend compte que contrairement à ceux qui veulent nous imposer un type d'habillement, la question du costume féminin a été et sera au cœur des préoccupations de l'islam et des musulmans.

### SOUMATA

## Les doués d'intelligence!

« **Mais les doués d'intelligence seulement s'en souviennent.** » C2 V269

« **En vérité, dans la création des cioux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a des signes pour les doués d'intelligence.** » C3 V190

Dans de nombreux versets

coraniques, Allah loue ceux qui sont enracinés dans la science, qui font usage de leur intelligence et de leur raisonnement pour comprendre l'islam, tout en ayant le courage, lorsqu'ils se trouvent confrontés à des passages coraniques qui dépassent leur capacité d'analyse et de compréhension, d'y apporter foi et de s'en remettre à Dieu quant à leurs sens réels. Ces gens manifestent aussi par-là l'étendue de leur soumission, en rejetant toute forme d'orgueil et de prétention.

L'homme intelligent est celui qui est au courant des limites de sa science, et qui s'en remet à celui qui sait quand il ne sait pas. Il ne peut y avoir de plus ignorant que celui qui pense tout savoir.

Allah a une considération spéciale pour ceux qui font usage de leur intelligence. Il invite aussi l'homme à observer et à réfléchir sur son environnement, proche ou éloigné, et sur sa propre personne. A vrai dire, une telle méditation ne peut que contribuer à l'affermissement de la foi. Ce qui montre bien que Dieu ne demande pas

aux hommes de délaissier leur raison mais qu'au contraire, il leur ordonne de l'utiliser pour parvenir jusqu'à sa reconnaissance. La raison étant une faculté propre à l'espèce humaine, on ne peut pas concevoir que le Créateur condamne son utilisation. Celui qui fait mauvaise utilisation de sa raison, lui, sera condamnable devant Dieu. C'est justement pour cette raison que les savants musulmans avaient pu réaliser de si grands progrès dans des domaines aussi divers que la science, les arts, la littérature, l'architecture,... entraînant ainsi avec eux la civilisation islamique vers les sommets que nous connaissons, comme ce fut le cas, par exemple, en Andalousie musulmane. Même dans le domaine juridique, l'application du principe de l'*idjtihad* a occasionné des efforts de réflexion considérables de la part des juristes musulmans, afin de trouver une application juste des textes islamiques, qui soient en prise avec le lieu et l'époque. Il y a cependant deux points très importants à noter sur cette

question :

Tout d'abord, l'utilisation de cette faculté doit se faire dans le but de contribuer au développement (matériel ou spirituel) mais jamais dans le but d'asservir ou de dominer.

Ensuite, la raison ne pouvant atteindre l'absolu, il ne peut donc servir de référence dans tous les domaines. Il existe ainsi un certain nombre de questions qui dépassent les limites de la raison humaine. C'est pour répondre à ce genre de questions que l'homme a besoin d'autres choses, afin de trouver la Vérité. Allah a justement envoyé le *Wahy*, la révélation, par l'intermédiaire des messagers afin de combler ce besoin. Ceux qui se sont détournés de la révélation et ont essayé de tout comprendre à la lumière de leur seule raison ont été égarés.

**Muhammad AZHAR**

LISEZ ET  
FAITES LIRE  
AN-NASR  
VENDREDI